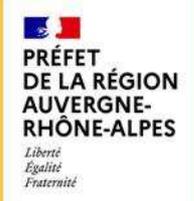


L'Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille Auvergne-Rhône-Alpes



Bulletin d'informations du 06/09/2022



Bulletin Mensuel de l'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille août 2022

Le mois d'août très sec et très chaud a engendré ponctuellement des pillages ou des arrêts de ponte confirmant le manque de ressource. Dans l'Allier, le tournesol a bien miellé, la présence de sarasin et de luzerne dans ce département maintient un niveau d'activité correct des colonies. La situation est très variable selon les secteurs de la région. Même si les dernières pluies ont permis une reprise de la végétation, il faut rester très vigilant sur le niveau des réserves.

Sommaire

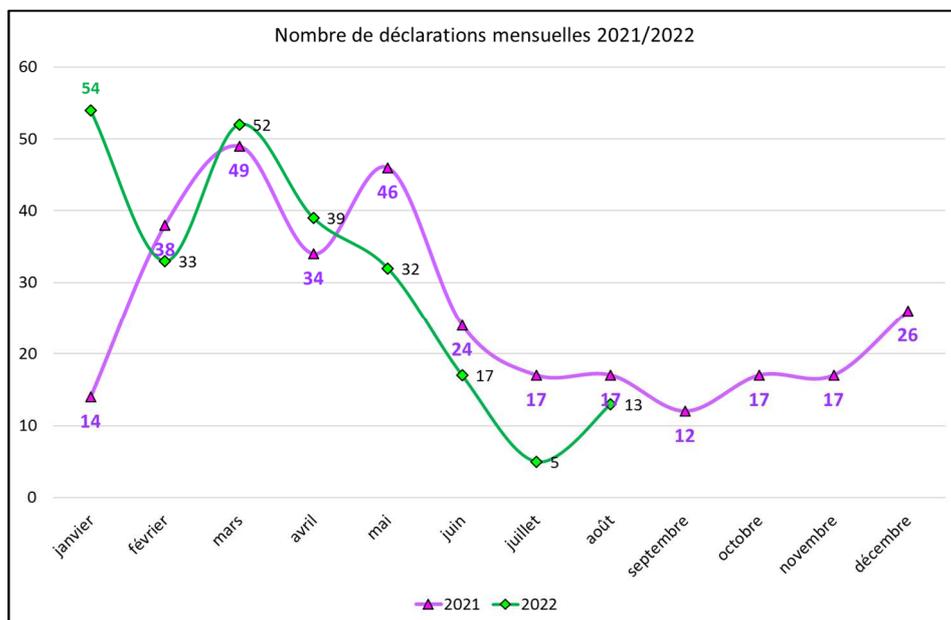
Bilan mensuel de l'OMAA : p1-3

- dangers sanitaires de première catégorie (DS1)
- mortalités massives aiguës (MMA)
- autres troubles (3V)

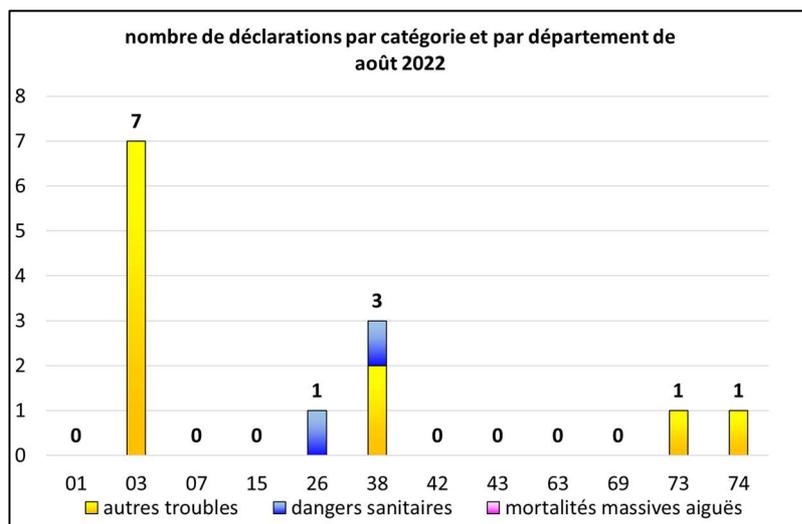
Frelon asiatique p4-5

Actualités du mois d'août: p6

- **déclaration des ruchers**
- Les rencontres sanitaires apicoles



Bilan général mensuel des déclarations à l'OMAA



Le Guichet Unique de l'observatoire a enregistré en août 13 déclarations dans 5 départements : 11 ont été gérées par la filière d'investigation « autres troubles » (3V) et 2 par la filière dangers sanitaires(DS1).

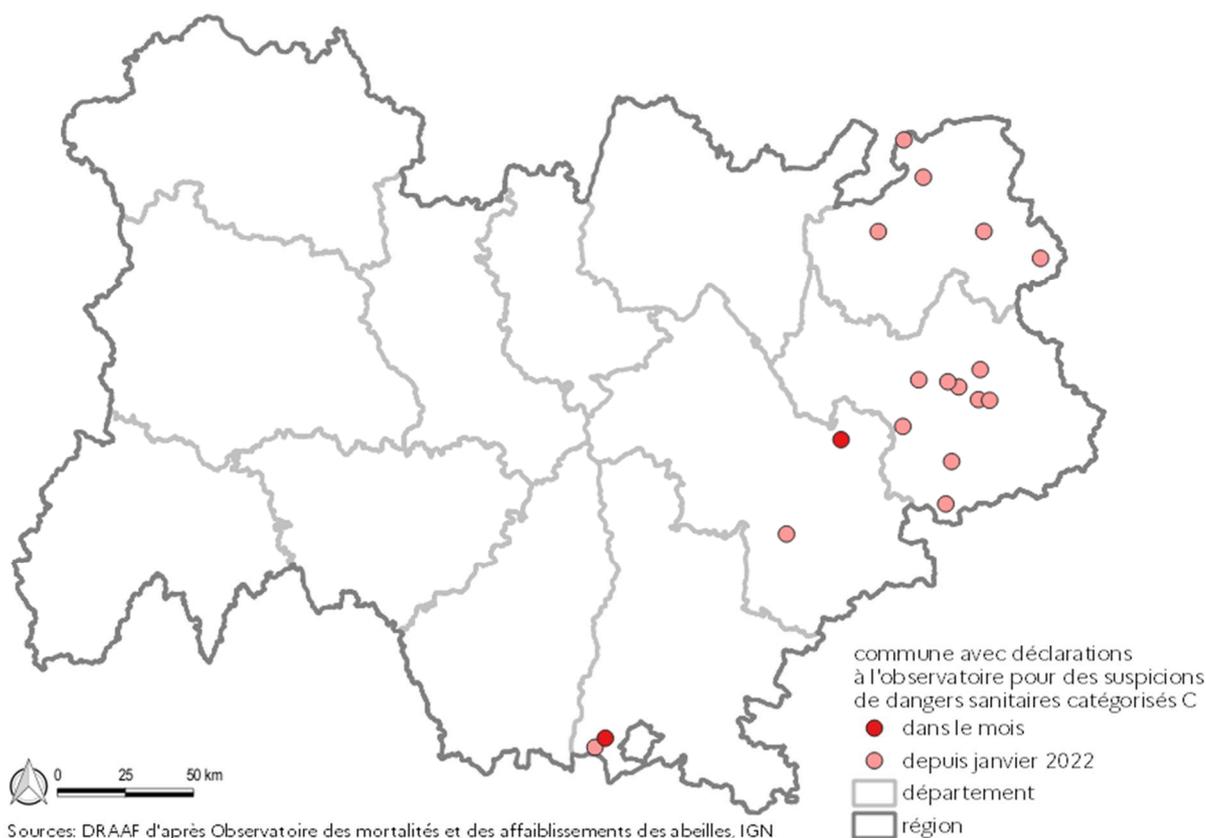
Déclarations ont été suivies de visite de ruchers, 2 dans le cadre des dangers sanitaires et 2 dans la filière « autres troubles ».

Pour 9 déclarations, le problème a pu être résolu par téléphone.

Bilan mensuel dangers sanitaires de première catégorie (DS1)

Un nouveau foyer secondaire a été découvert dans la Drôme. Les mesures de surveillance mises en œuvre se poursuivent. En Savoie certains secteurs ont été assainis.

Une suspicion de DS1 a été infirmée en Isère, il s'agissait de loque européenne.

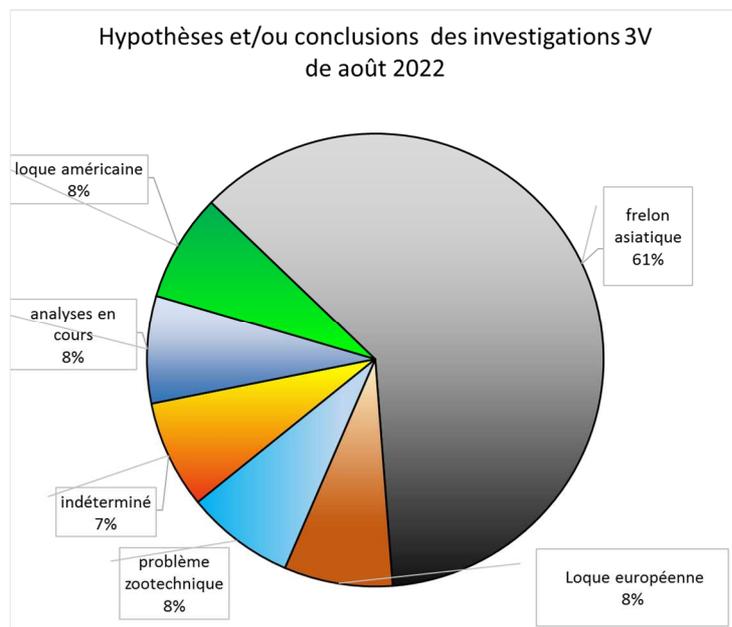
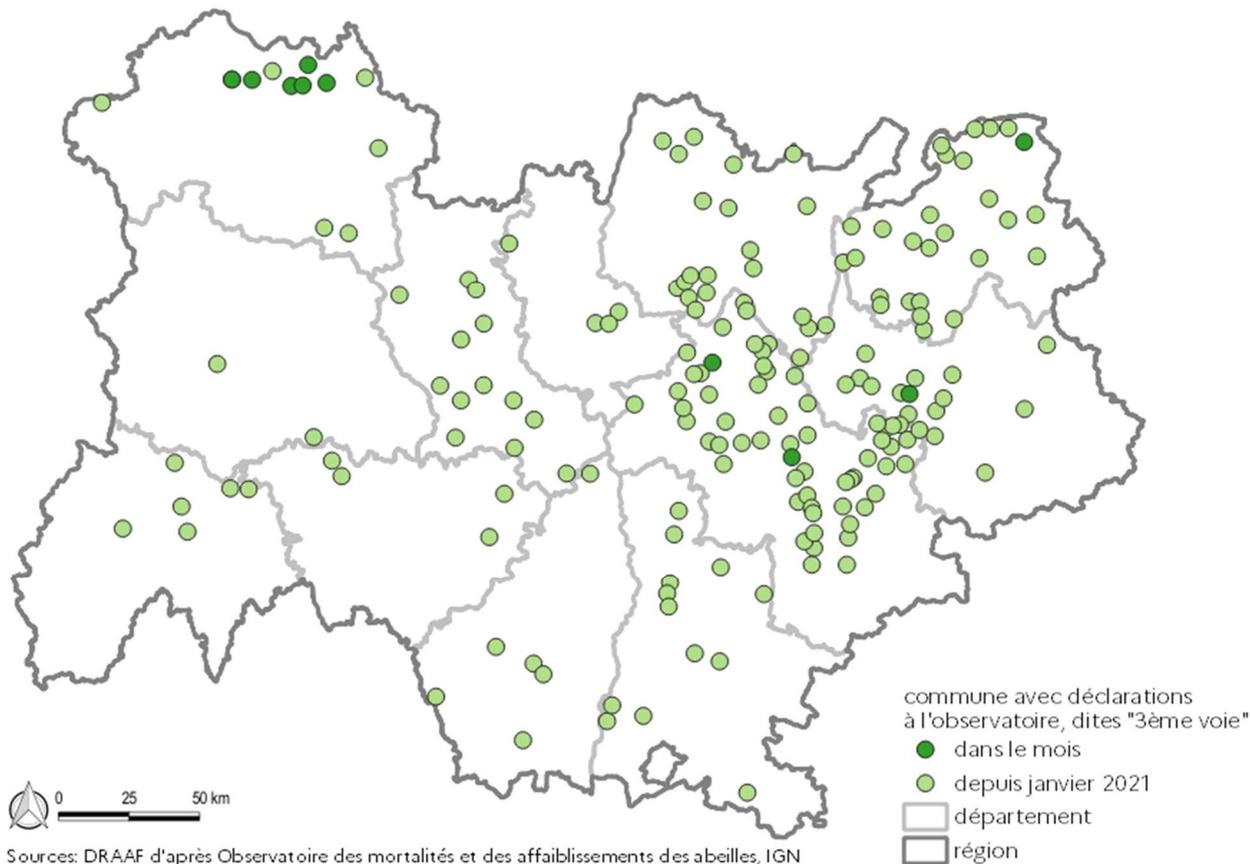


Avant tout mouvement de rucher, penser à consulter la carte des foyers sur le site de la DRAAF : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/cartes-des-communes-et-zones-reglementees-a3481.html>

Bilan mensuel des mortalités massives aiguës (MMA)

Aucune déclaration du mois d'août n'a été orientée vers la filière d'investigation Mortalités Massives Aiguës. La carte publiée dans le bulletin de juillet reste d'actualité.

Bilan mensuel autres troubles (3V)



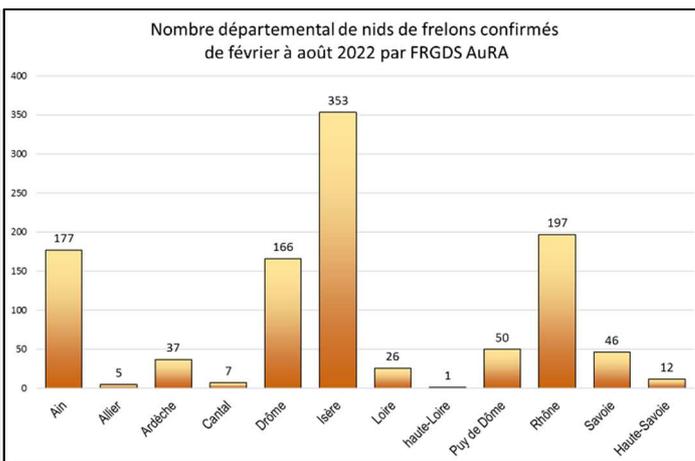
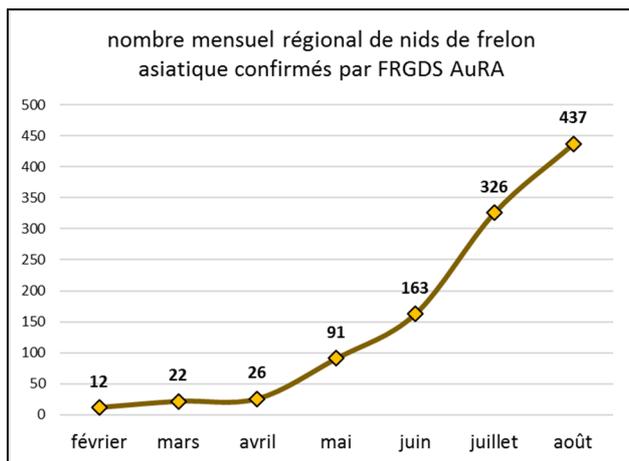
Sur les 11 déclarations investiguées par la filière « autres troubles » 8 relèvent d'une problématique frelon asiatique. La pression de ce prédateur s'est très fortement intensifiée courant août perturbant les colonies (voir détails page suivante)

Un cas est resté indéterminé en raison de déclaration tardive ne permettant pas d'identifier l'origine du problème et pour un autre il s'agissait d'un problème d'itinéraire technique.

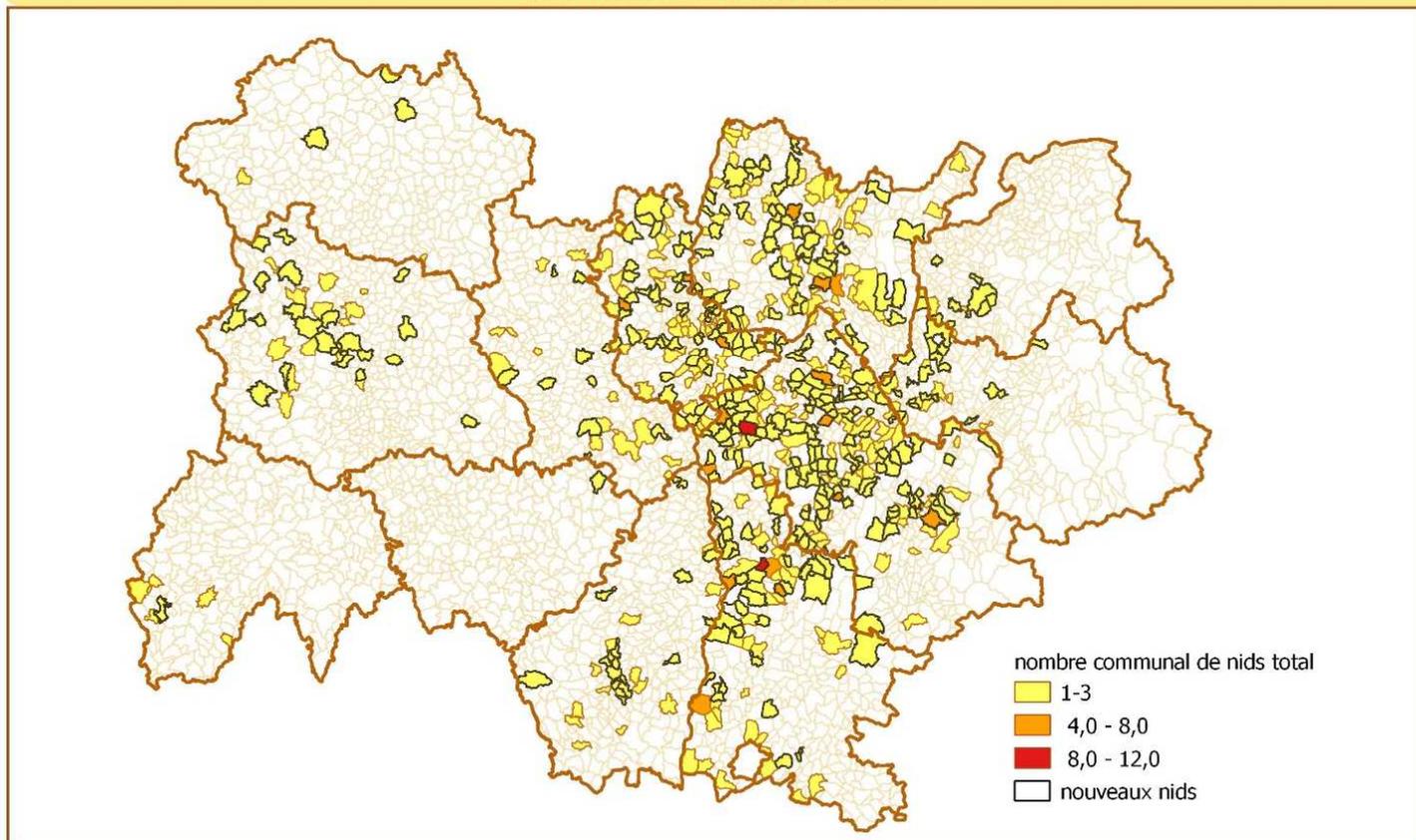
FRELON ASIATIQUE (données FRGDS)

www.frelonsasiatiques.fr

Le mois d'août témoigne d'une évolution exponentielle du nombre de nids de Frelons asiatiques découverts en AuRA depuis début février. Plus de 462 nids ont été découverts en Août, soit un total de 1077 à fin Août, soit 3 fois plus qu'à la même période en 2021. Des secteurs sont très touchés comme l'Isère avec 353 nids, le Rhône 197, l'Ain 177, la Drôme 166. Le taux de destruction global est de 88%. Chaque colonie de frelons asiatiques détruite avant fin septembre, et avant l'arrivée des reproducteurs mâles puis femelles, permet de diminuer la descendance des colonies et par là même le nombre de nids primaires au printemps suivant.



Frelon asiatique Nombre communal de nids confirmés par FRGDS AURA de février à août 2022



En cas de suspicion de présence du frelon asiatique, faire un signalement sur la plate-forme : www.frelonsasiatiques.fr

Que se passe-t-il après le signalement d'un nid ?

Le correspondant de la plateforme effectue un travail de diagnose pour identifier l'espèce : frelon commun ou frelon asiatique

Si le frelon asiatique est confirmé les modalités pratiques et financières de destruction seront indiquées au déclarant sur le territoire concerné.

Ces modalités peuvent varier selon la localisation : il peut exister des aides financières pour cette opération, présence de référent etc...

Que se passe-t-il après le signalement d'insectes

Le correspondant de la plateforme effectue un travail de diagnose pour identifier l'espèce : frelon commun ou frelon asiatique.

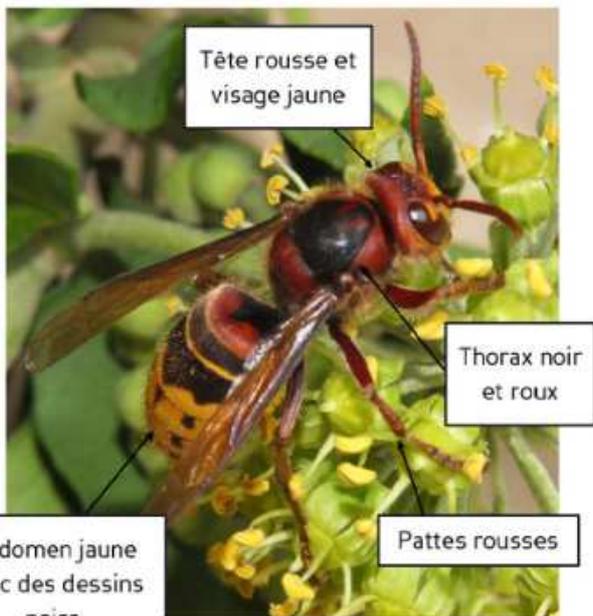
S'il s'agit de frelon asiatique la technique de recherche de nid est communiquée au déclarant qui peut la mettre en œuvre avec très souvent l'appui d'un référent local.

La pression de prédation (devant les ruches) se faisant toujours plus forte, tous les ruchers sont impactés. Il est donc crucial de lancer des opérations de recherche de nids (même si elles sont fastidieuses) à partir des individus capturés devant les ruches. Voir le document d'aide à la recherche de nid téléchargeable sur la plateforme.

<https://www.frelonsasiatiques.fr/documents-utiles/telecharger/5/guide-contribution-a-la-recherche-de-nid.pdf>

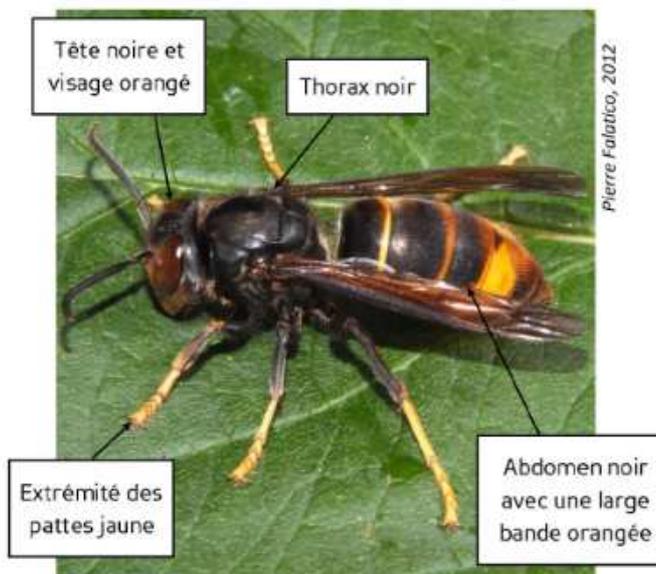
FRELON EUROPEEN *VESPA CRABRO*

Pierre Falatico, 2013



FRELON ASIATIQUE *VESPA VELUTINA*

Pierre Falatico, 2012



Source : <https://www.frelonsasiatiques.fr/frelon-asiatique/identifier>

Actualités du mois

Déclaration des ruchers

La campagne de déclaration des ruchers est en cours du 01 septembre au 31 décembre 2022 sur le site suivant :

https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches?id_rubrique=55

Nous rappelons tout l'intérêt de cette opération qui permet d'assurer une gestion sanitaire du cheptel national, en particulier pour les maladies graves des abeilles comme la loque américaine, *Aethina tumida*, la nosémose et *Tropilaelaps* sp.

En effet, lorsque l'une de ces maladies est identifiée, les services vétérinaires ont pour mission d'assainir les foyers en collaboration avec les apiculteurs et de s'assurer que les ruchers environnants n'ont pas été contaminés.

Cela nécessite de connaître à minima le nombre de ruchers situés dans l'environnement des foyers ainsi que leurs propriétaires.

A titre d'exemple, ces données sont actuellement très utilisées à la Réunion pour contrôler les ruchers situés dans les zones de protection et de surveillance des foyers d'*Aethina tumida* (voir bulletin de juillet)

Il est donc primordial pour la santé des abeilles que chaque apiculteur déclare ses ruchers à télérucher et communique des coordonnées valides (téléphone, mail, adresse) et autorise l'administration à les utiliser dans le respect du RGPD

Les rencontres sanitaires apicoles

| DATE | THÉMATIQUE |
|-------|--|
| 17/03 | Déclarer à ORAA : un outil pour les apiculteurs |
| 14/04 | Lutter contre le frelon asiatique en Auvergne-Rhône-Alpes |
| 12/05 | Découvrir l'engagement estival pour maximiser l'efficacité des traitements contre Varroa |
| 16/06 | Réussir son traitement d'été : suivi d'infestation et pièges à hiveler |
| 18/09 | S'assurer de l'efficacité de son traitement d'été et savoir réagir |
| 20/10 | Mettre en œuvre un traitement hivernal |

3^{ème} édition

Des webinaires de 1h30 par thématique pour être au plus près des apiculteurs de la région à suivre sans modération...

Ouverts à tous sur inscription

5^{ème} rendez-vous le 15/09/2022

« S'assurer de l'efficacité de son traitement d'été et savoir réagir »

https://us06web.zoom.us/webinar/register/WN_a7yiJcE8TXKHte6AktkW3w

Comité de rédaction du bulletin mensuel

DRAAF/SRAL
Brigitte Barthelet

GTV
Mannaïg de
Kersauzon

DDPP de la
Drôme
Muriel Orłowski

FRGDS AuRA
Adeline
Alexandre

ADA-AuRA
Marion Guinemer

